

Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale du 12 octobre 2020

Présents : Karine Corre, Laurent Desessard, Hendrik Eijsberg, Éric Gojosso, Laurence Leturmy, Nelson Ollard, Catherine Piekarz, Damien Salles, Justine Vallot

Excusés : Leslie Amrane, Hélène Boucard, Jeremy Bourgeois, François Brenet, Marie Delbard, Charles Dudognon, Anne-Laure Girard, Dorian Guillon, Philippe Lagrange, Eddy Lamazerolles, François-Xavier Raducanou

Invités : Marguerite Canedo, Didier Veillon

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni le lundi 12 octobre 2020, à 10h00, en salle Waline, sous la présidence de Monsieur le Doyen Éric Gojosso.

1. Informations générales

Monsieur le Doyen Éric Gojosso commence par les informations générales qui comme toujours sont assez diverses.

La première concerne le personnel de l'école doctorale puisque Madame Pascale Coignard qui assumait le secrétariat est partie et qu'il a fallu pourvoir à son remplacement grâce à l'aide de la COMUE (car il s'agit d'un emploi qui en dépend). Une commission de recrutement s'est réunie fin septembre pour sélectionner une nouvelle secrétaire. Madame Chloé Thomas doit prendre ses fonctions le 26 octobre 2020, ce qui soulagera Madame Karine Corre qui est seule depuis le début du mois de septembre.

La seconde information concerne la composition du conseil : Monsieur Éric Savaux a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2020. Il siégeait en qualité de membre

titulaire représentant l'ERDP au sein de ce Conseil, il est remplacé par sa suppléante qui était Madame Hélène Boucard qui devient ainsi membre titulaire et Madame Agnès Pimbert a été désignée par l'équipe pour être la suppléante de Monsieur Eddy Lamazerolles et de Madame Hélène Boucard.

Parmi les autres nouvelles, Monsieur le Doyen Éric Gojosso signale la publication du deuxième séminaire doctoral franco-italien par nos collègues italiens à Roma Tre : ils ont publié la deuxième journée organisée à Poitiers en septembre dernier sur les « Perspectives nouvelles du droit : thèmes, méthodes et historiographie en France et en Italie ». Nous allons de notre côté publier l'ensemble des deux journées, la première romaine de 2018 et la seconde poitevine de 2019. Un certain nombre de communications ont déjà été adressées à Monsieur le Doyen Éric Gojosso mais il manque encore celles de Limoges. Une publication devrait paraître assez vite en début d'année prochaine.

Autre information : la tenue des Comités de suivi individuels des doctorants avec des modalités aménagées. Monsieur le Doyen Éric Gojosso remercie les collègues qui ont participé à ces CSI. Normalement nous aurions dû entendre tous les doctorants mais compte tenu des circonstances, l'École doctorale a pris le parti de traiter la plupart de cas sur dossier dès lors qu'il n'y avait pas de problème particulier et de réserver les auditions, qui se sont faites en visioconférence, pour des doctorants qui semblaient être davantage en difficulté et qui avaient des choses à dire. Ils se sont déroulés à Poitiers les 25 -26 juin, 2 -3 juillet et 18 septembre et à Limoges les 16-17 septembre. Monsieur le Doyen Éric Gojosso précise que nous aurons à revenir sur deux cas nouveaux en commission restreinte car apparus depuis la clôture des CSI et qui appellent une appréciation du conseil de l'École doctorale.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso fait maintenant un point sur les soutenances de thèse à Poitiers : trois soutenances ont eu lieu avant l'épisode sanitaire, deux depuis le déconfinement et huit/neuf sont programmées d'ici la fin de l'année. Ce sera une année « basse » mais pas totalement ridicule au regard de nos chiffres. Un certain nombre de nos doctorants ont préféré différer leur soutenance en raison des difficultés d'accès à la documentation dès lors qu'elle n'était pas numérique et accessible par voie électronique.

Concernant les modalités pratiques de soutenance : l'arrêté mis en place n'est plus d'actualité depuis le 02/10/2020 de sorte que nous sommes revenus sous le régime normal de l'arrêté de 2016 qui ne prévoit les soutenances à distance que de manière exceptionnelle. Ce qui était devenu la norme est ramené au rang d'exception mais nous attendons un nouveau texte sans doute vers le 15/10 qui devrait être plus avantageux pour des soutenances en mode hybride. Les soutenances se font donc en présentiel. Une soutenance en présentiel a eu lieu la semaine dernière à Niort, première d'ailleurs sur le site niortais et tout s'est bien passé. Madame Karine Corre intervient pour préciser que le public ne doit pas dépasser dix personnes extérieures et qu'il faut désormais compléter un document qui nous a été communiqué par le DGS de l'université par l'intermédiaire de Madame Emmanuelle Chevrier.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso évoque ensuite deux nouvelles à propos des contrats doctoraux :

Au moment du recrutement des contrats doctoraux, l'École doctorale avait classé en numéro un, une candidate qui aurait dû bénéficier d'un cofinancement par la Région. Or la Région n'a pas retenu ce projet. Pour Monsieur le Doyen Éric Gojosso la preuve est faite que ce dispositif n'est pas pour les juristes. Il est assez peu ouvert aux Sciences humaines et sociales même si parfois le laboratoire CERCA arrive à obtenir un demi-support. Il s'adresse plutôt aux Sciences dures avec un axe fort vers l'écologie ce qu'il déplore. Cela reste compliqué, même lorsque le thème est cohérent par rapport aux idées de recherche de la Région et le résultat n'est pas garanti. Le demi-support manquant avait donc été demandé à l'Université pour Mme Valeriani. L'École doctorale a bien eu au total cinq contrats doctoraux. Les collègues ont été alertés de cette difficulté.

Un étudiant de Master 2 souhaitait bénéficier d'un contrat doctoral Handicap mais cela n'a pas abouti car il y avait une trentaine de postes offerts à l'échelle nationale pour 150 à 200 candidats. Il n'a pas été retenu, mais selon Monsieur le Doyen Éric Gojosso il était important de présenter cette candidature dans la mesure où nous avons peu de profils de ce type dans nos deux universités.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso donne une information plus ancienne sur une réunion du Collège des écoles doctorales du 2 octobre dernier avec un accent mis sur des opérations reportées ou différées et les conséquences budgétaires du confinement : la consommation des crédits n'est pas ce qu'elle aurait dû être, avec surtout l'impossibilité de reporter ces crédits, ce qui n'est pas avantageux ni pour nous ni pour l'établissement car ils basculent en crédits d'investissement.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso annonce quelques dates clés à venir :

- la prochaine rentrée du Collège des écoles doctorales se fera le 16 octobre au matin et la rentrée de l'école doctorale le 16 l'après-midi. À Limoges la rentrée aura lieu le 10 novembre, (elle était prévue au départ le 23 octobre).

- il y aura une réunion du Conseil pour la formation doctorale de la COMUE le 19 octobre. Madame Marguerite Canedo y siègera.

- le colloque de Thesa Nostra « James Bond et le droit » est programmé le 20 octobre

- pour les formations de l'école doctorale, un calendrier est fixé et sera communiqué par Madame Karine Corre à l'ensemble des doctorants en droit avec : les journées « Méthodologie de la thèse et de l'après-thèse » les 2 et 3 décembre ; En janvier et juin, les formations de Monsieur Rémy Lérignier « Recherche et gestion documentaire » ainsi que « bureautique appliquée à la thèse » et en février la formation « Zotero ». La formation de Monsieur Michel Boudot « Philosophie du droit » aura lieu le 12, 19 et 26 mars. La formation de Monsieur Damien Salles « Histoire de la doctrine juridique » aura lieu en juin.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso rappelle la formation dispensée par Monsieur Charles Dudognon sur l'insertion des docteurs dans la fonction publique de l'année passée qui mériterait selon lui d'être reconduite. Il signale qu'à Limoges est organisée une journée plus globale sur l'insertion des docteurs tout secteur d'activité confondu le 21 mai 2021. Monsieur Damien Salles intervient en disant qu'il serait intéressant selon lui de faire intervenir d'anciens docteurs en droit.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso ajoute qu'il n'y aura pas de cérémonie de remise des diplômes cette année en raison du contexte sanitaire. Limoges l'a conservée au 19 mars 2021. Une cérémonie aura lieu à Poitiers pour les deux promotions 2020 et 2021 en décembre 2021, si les conditions le permettent.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso signale qu'au printemps dernier aurait dû se tenir les élections des représentants des doctorants pour les deux sites car les mandats sont de deux ans mais cela n'a pas été possible.

L'École doctorale a été saisie sur le site de Poitiers d'une demande de doctorat par VAE. Une commission de recevabilité présidée par Madame Marguerite Canedo aura lieu le 16 octobre au matin. La commission comprendra Monsieur Fabien Marchadier et Monsieur le doyen Roger Gill de la Faculté de Médecine. Madame Marguerite Canedo précise qu'il s'agit que d'un avis et si celui-ci est favorable la procédure se poursuivra jusqu'à la soutenance.

2 - Approbation du compte rendu du conseil du 8 juin 2020

Le procès-verbal de la réunion par visioconférence du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

3 – Désignation du directeur de l'École doctorale : avis du conseil de l'École doctorale

Monsieur le Doyen Éric Gojosso évoque le troisième point à l'ordre du jour. Il signale qu'il a adressé ce matin au président de l'Université de Poitiers et au président de la COMUE sa lettre de démission de directeur de l'École doctorale Droit et science politique. Il annonce sa nomination à la direction du Collège des écoles doctorales de Poitiers qui réunit les huit écoles dont la nôtre. Sa démission ne prendra effet qu'au 20 octobre car il souhaite être présent pour la rentrée de l'École doctorale le vendredi 16 octobre et pour le colloque de Thesa Nostra le 20 octobre. Il faut donc désigner un nouveau directeur, qui doit être nécessairement un enseignant de Poitiers, Poitiers étant l'établissement support de l'école doctorale. La proposition sera ensuite soumise par le président de l'Université à la COMUE pour être validée par les chefs d'établissements membres du conseil.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso demande s'il y a des candidats. Madame Marguerite Canedo

se dit candidate à la fonction même si elle en mesure toute « la difficulté et l'importance ». Monsieur le Doyen Éric Gojosso précise qu'il restera à sa disposition et qu'en tant que directeur du Collège il sera proche de toutes les écoles doctorales. En l'absence de questions des membres du conseil à la candidate, Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose de passer directement à l'élection formelle. Les personnes (membres de droit) qui votent sont : Madame Laurence Leturmy, Monsieur Damien Salles, Madame Justine Vallot, Madame Karine Corre, Monsieur le Doyen Éric Gojosso (porteur de deux procurations) et Madame Catherine Piekarz. Madame Marguerite Canedo obtient neuf voix sur neuf, donc l'unanimité. Elle remercie les membres du conseil de leur confiance. Monsieur le Doyen Éric Gojosso précise qu'un extrait des délibérations sera envoyé au président de l'université et au président de la COMUE pour leur annoncer que le conseil de l'École doctorale propose la nomination de Madame Marguerite Canedo à la direction de l'École doctorale à compter du 20 octobre.

4 – Contrats doctoraux (Limoges)

Le point suivant concerne un contrat doctoral de Limoges qu'il faut valider. Un contrat doctoral a été attribué à Monsieur Sam BOUVIER (sujet : *La vulnérabilité sociale* sous la direction de Mme Delphine THARAUD) début juillet 2020. Le vote des membres du conseil est unanime sur ce recrutement.

5 – Inscriptions dérogatoires

Monsieur le Doyen Éric Gojosso évoque deux cas de figure : deux étudiants titulaires d'un diplôme étranger et qui souhaitent s'inscrire en doctorat et un cas de dérogation aux conditions de notes.

Le premier dossier est celui de Monsieur Dossou Leopold Djololo qui envisage de travailler sur « les crises et le droit des procédures collectives en droit comparé franco-OADA » sous la direction de Monsieur Lionel Andreu de l'ERDP. Il est titulaire d'un diplôme de Master 2 Droit privé fondamental de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, avec des moyennes qui correspondent aux attentes de l'école doctorale. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose de l'autoriser à s'inscrire bien qu'il soit titulaire d'un diplôme étranger : pas d'objection des membres du conseil.

Le deuxième dossier est celui de Madame Zélé SORO présentée par Madame Marguerite Canedo. Elle fera une thèse sur « La fiscalité ultramarine. Étude comparée des cas de l'AOF et de l'Indochine » sous la direction de Monsieur le doyen Éric Gojosso. Elle est diplômée de l'Université Charles-Louis de Montesquieu d'Abidjan. Elle a un Master 2 Droit privé des affaires avec notes qui correspondent à nos exigences. Son inscription est acceptée à l'unanimité.

Le troisième dossier est celui de Monsieur Yves-Roland Ehouillet qui envisage de travailler sur « Les politiques d'ajustement structurel face aux obligations internationales des États de lutte

contre l'extrême pauvreté » sous la direction de Monsieur Loïc Levoyer et de Monsieur Florian Aumond. Il possède un Master 2 Contentieux international avec seulement 13/20 au mémoire en raison d'une soutenance qui n'était pas à la hauteur des attentes. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose tout de même de l'inscrire car avec l'expérience qu'il va acquérir en préparant la thèse il sera plus apte à faire face à l'épreuve de la soutenance. Monsieur Hendrik Eijsberg s'interroge sur comment se souvenir pour le prochain CSI, des points d'inquiétude évoqué en conseil. Monsieur le Doyen Éric Gojosso le remercie pour son intervention et suggère de faire figurer sur les fiches CSI la mention de l'inscription dérogatoire. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose d'autoriser Monsieur Ehouillet à s'inscrire. Les membres du conseil acceptent, à l'exception de Madame Laurence Leturmy qui s'abstient.

Un dossier arrivé tardivement à l'école doctorale, celui de Monsieur Elias Mohamed-Hassan, sera examiné lors du prochain conseil de l'École doctorale. Monsieur le Doyen Didier Veillon évoque avec membres du conseil son mémoire et ses doutes sur le travail effectué. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose que son mémoire en version électronique soit passé au logiciel antiplagiat dès sa réception par l'École doctorale et que son inscription soit subordonnée au résultat de cette analyse.

6 – Attribution de crédits de formation (Poitiers)

Monsieur le Doyen Éric Gojosso a été saisi de deux demandes.

- La première concerne la clinique juridique dont l'annonce a été faite la semaine dernière et le lancement prévu le 15 octobre. Monsieur Romain Ollard, un des porteurs de ce projet, a saisi l'école doctorale pour l'attribution de crédits de formation. Il s'agirait pour les doctorants qui s'impliquent dans la « Clinique juridique » en tant qu'encadrant de leur allouer 20 heures au titre des crédits de formation et d'allouer 10 heures pour les doctorants qui sont simples intervenants. Cette formation sera classée dans les formations de spécialité même si elle a une dimension pratique et professionnalisante comme le souligne Monsieur Nelson Ollard.

- la deuxième proposition émane de Madame Hania Kassoul qui a mis en place un atelier intitulé « Mon premier mémoire juridique » réservé à des étudiants de licence qui seraient encadrés par des tuteurs doctorants, qui les accompagneraient dans leur travail de rédaction de ce premier mémoire. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose d'allouer 12 heures de formation aux doctorants qui remplissent cette mission de tutorat, sachant que l'on pourrait ajuster ces heures l'an prochain pour avoir quelque chose qui corresponde au mieux à l'investissement des doctorants. Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

7- Mise à jour du règlement intérieur de l'cole doctorale (art 8. césure)

La rédaction de l'article 8 est devenue défectueuse. La rédaction initiale sur la question des césures avait été réglée par l'arrêté de 2016. Mais si l'arrêté n'imposait pas la réinscription du doctorant en césure dans son établissement, en revanche le décret du 18 mai 2018 lui

l'impose. Monsieur le Doyen Éric Gojosso propose de remplacer la rédaction initiale « le doctorant peut demeurer inscrit s'il le souhaite » par « il demeure inscrit au sein de son établissement ». Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

8 - Questions diverses

À la demande de Monsieur Eijsberg, Monsieur le Doyen Éric Gojosso évoque la question de la formation des encadrants. Monsieur Eijsberg prend la parole et précise que l'arrêté de 2016 prévoit en effet des missions d'accompagnement des enseignants-chercheurs à l'encadrement doctoral. Le Conseil de la formation doctorale proposera cette année encore deux formations, une à Limoges les 27 et 28 Janvier suivie d'une session les 4 et 5 mars et une à Poitiers les 11 et 12 janvier suivi d'une deuxième session les 15 et 16 mars. Monsieur Eijsberg précise que la COMUE a demandé au prestataire d'aborder aussi la question du recrutement et la question de l'abandon de thèse. Il précise que cette formation n'est pas obligatoire pour le moment. Les deux prestataires sont « Belpaeme Conseil » à Poitiers, « ABG » à Limoges.

Monsieur Damien Salles déplore le petit nombre de doctorants actuellement au Centre de doctorat. Monsieur Nelson Ollard se demande si cette baisse de fréquentation ne serait pas due à un grand nombre d'emprunts d'ouvrages. Monsieur Eijsberg parle d'isolement du doctorant dans ses circonstances compliquées et de la nécessité de garder des contacts. Monsieur Damien Salles précise qu'un message du Centre de doctorat a été envoyé à tous les doctorants.

Monsieur le Doyen Éric Gojosso conclut en adressant ses plus vifs remerciements à tous les membres du conseil, aux collègues de Limoges, de La Rochelle, du Mans et d'Angers et aux personnalités extérieures. Il remercie également les différents responsables administratifs et les secrétaires qui se sont succédé à l'École doctorale. Il adresse enfin ses vœux les meilleurs aux doctorants.

Le prochain conseil de l'École doctorale se réunira en janvier 2021 sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

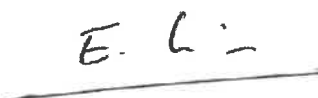
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h27.

La secrétaire de séance



Madame Karine Corre
Responsable administrative

Le directeur de l'école doctorale



Monsieur le Doyen Éric Gojosso